

02 99 56 02 35 / 07 68 46 94 85

AIS 35 8 B avenue de Moka	Du lundi au vendredi 9h-12h & 14h-17h
Bureau Aide Victimes Tribunal Grande Instance 1 place St-Aaron	1 mardi après-midi sur 2 et le jeudi après-midi 13h30-17h
Espace Bougainville 12 bis rue Gd Passage	Les 1 ^{er} , 2 ^e et 4 ^e lundis 13h30-17h30 Mercredi 8h30-12h Vendredi 13h30-17h
Hôpital Broussais 1 rue de la Marne	Les 1 ^{er} et 3 ^e jeudis 9h-12h
Tribunal d'Instance 20 place Duguesclin	Les 1 ^{er} et 3 ^e lundis 9h-12h
Gendarmerie 86 bis rue de Paris	Les 2 ^e et 4 ^e mercredis 14h-17h

 sas.saint-malo@ais35.fr

 02 23 50 06 37 / 06 51 29 98 56

Saint-Brice en Coglès	Gendarmerie 2 rue de Normandie	Les 2 ^e mercredis 14h-17h
Fougères	Commissariat de Police 6 place de la République	Les 4 ^e mardis 14h-17h
Saint-Aubin du Cormier	Gendarmerie 29 boulevard Grosloy	Les 1 ^{er} et 3 ^e mercredis 14h-17h
Vitré	Gendarmerie 15 rue de Rennes	Les 2 ^e mercredis 9h-12h
	Gendarmerie 5 place du Champ de Foire	Les 1 ^{er} et 3 ^e lundis 9h-12h

 sas.rennes@ais35.fr

SERVICE D' ACTIONS SOCIALES près le Tribunal



Service de l'Association pour l'Insertion Sociale
AIS 35 - 43 rue de Redon 35000 Rennes - www.ais35.fr

Service d'Actions Sociales
près le Tribunal

Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

VOUS ÊTES **victime...**

Acte de violence
(coups ou blessures volontaires,
violences conjugales,
injures publiques...)

Escoquerie

Harcelement

Vol

Cambriolage

Atteinte à caractère sexuel

Accident de la circulation

Autre infraction pénale

...NOUS **vous aidons**
GRATUITEMENT



AIS 35
ASSOCIATION POUR
L'INSERTION SOCIALE

Saint-Aubin du Cormier Vitré
Saint-Brice en Coglès Fougères

Saint-Malo Dinan
Dol-de-Bretagne

SERVICE D' ACTIONS SOCIALES près le Tribunal



LES MISSIONS



VOUS écouter

... **pour vous donner la parole**
et vous permettre d'exposer votre problème
et vos difficultés, dans le respect de la
confidentialité.



VOUS informer

... **sur vos droits :**

- Dépôt de plainte
- Procédures judiciaires
- Aide juridictionnelle
- Indemnisation de préjudice

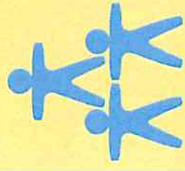


VOUS orienter

... **vers des services spécialisés**

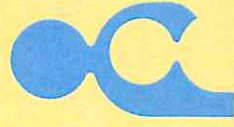
parmi nos contacts réguliers :

- Institution judiciaire (avocats, magistrats...)
- Partenaires sociaux et médico-sociaux



VOUS soutenir

... et vous permettre la consultation
d'un **psychologue du service**



VOUS accompagner

... **dans vos démarches :**

- Préparation aux audiences de jugement
- Aide au recouvrement des dommages et intérêts